



Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac

Lettre d'information du site d'intérêt communautaire Natura 2000 n° FR 540 2009

N°2
2016



Édito

2016 voit la quatrième année d'animation du site Natura 2000 de la « Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac » et nous donne l'occasion de dresser un bilan des actions et projets menés sur le site. Adhésion de plusieurs collectivités pour la sauvegarde de leur patrimoine, partenariats avec les organismes forestiers aboutissant aux engagements de nombreux propriétaires, contractualisations significatives dans les Mesures Agro-environnementales, restauration de zones humides et de pelouses calcaires, aménagements d'ouvrages d'art pour le franchissement du Vison d'Europe, rétablissement de la continuité piscicole et sédimentaire du fleuve et de ses affluents... Autant de réussites sur le terrain qui, cumulées, participent à la reconquête de la biodiversité de ce fleuve aux multiples facettes.

Vous vous engagez...

- 226,9 ha de terres agricoles sous Mesures agro-environnementales
- 25 Chartes Natura 2000 sur 84,9 ha
- 5 Contrats Natura 2000 sur 4,2 ha

Prairies, boisements alluviaux, peupleraies, terres arables, roselières, autant de milieux sur lesquels vous mobilisez les **outils Natura 2000** à votre disposition. Après quatre années d'animation, près de 60 propriétaires, ayant-droits, usagers ou encore collectivités, s'engagent déjà pour le site ! De nouveaux sont en train de rejoindre la démarche...

A quand votre tour ? Vous pouvez, vous aussi, vous engager en faveur de la biodiversité grâce aux outils Natura 2000 à votre disposition. Un **guide technique** vous aide à trouver l'engagement qui vous correspond.

Des évolutions réglementaires

Le régime propre lié à Natura 2000 s'étoffe. Depuis le 18 mai 2015, le Préfet de la Charente a publié la « seconde liste locale au titre de Natura 2000 ». Elle sousmet notamment aux évaluations des incidences tout retournement de prairies permanentes, arrachage de haies ainsi que les premiers boisements. Plus d'information sur le site internet de la DDT : <http://www.charente.gouv.fr> (rubrique Natura 2000)

Marais de Gensac-la-Pallue
© A. Orseau / LPO



Véritable échiquier volant, le Damier de la succise - espèce rare et en fort déclin - ici en val de Boème

© E. Champion - LPO



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



Pêche de macro-invertébrés © LPO

Des sorties nature qui font le plein

Chaque année, la LPO s'associe à Charente Nature pour organiser une sortie Nature à destination du grand public. Focus sur celle de 2014.

Rendez-vous était donné dans les locaux de la Fédération Départementale de la Pêche au Gond-Pontouvre. En salle, les enjeux naturalistes de la rivière ont été présentés, de même que les interventions menées pour les sauvegarder. Inventaires, éducation à l'environnement, gestion environnementale des berges et du cours d'eau... autant de thématiques pour mieux appréhender le dispositif Natura 2000. Après la théorie, la pratique : la quarantaine de participants a ensuite pêché puis étudié à la loupe binoculaire larves d'insectes, mollusques, et autres crustacés de nos rivières charentaises, avant de leur redonner leur liberté. Les aquariums de l'espace « Anim'EAU » et une balade en extérieur ont ensuite permis d'observer les prédateurs naturels - poissons et oiseaux notamment - de ces macro-invertébrés et ainsi d'insister sur la notion fondamentale de chaîne alimentaire. L'occasion d'aborder les problématiques inhérentes aux espèces exotiques envahissantes qui, une fois introduites dans nos écosystèmes, viennent chambouler les fragiles équilibres naturels comme c'est par exemple le cas sur la Touvre avec le Ragondin, la Jussie ou la Renouée du Japon.

Le CETEF : un partenaire des plus précieux

Depuis 2009, un partenariat « Natura 2000 et espaces boisés en Poitou-Charentes » vise à sensibiliser, promouvoir et susciter l'adhésion contractuelle des propriétaires forestiers à la démarche Natura 2000. Sur 7 sites Natura 2000, il associe le CETEF de la Charente – association qui sensibilise et conseille les forestiers charentais – aux structures animatrices (LPO et Chambre d'Agriculture).

Ce partenariat a la particularité d'associer des partenaires issus de trois secteurs d'activités – Environnement, Agriculture et Forêt – dont les intérêts peuvent paraître divergents. Cette initiative, unique en France, donne des résultats très positifs qui prouvent l'efficacité de ce fonctionnement : 1 000 propriétaires contactés et sensibilisés, 600 hectares d'habitats préservés via 20 Contrats et 180 Chartes.

Après un travail de repérage des parcelles d'intérêt, le technicien du CETEF et l'animateur Natura 2000 rencontrent conjointement les propriétaires, pour les sensibiliser à la biodiversité forestière et les conseiller techniquement pour mettre en œuvre des modes de gestion de leurs parcelles en accord avec les objectifs de Natura 2000. Chartes et Contrats Natura 2000 permettent d'accompagner, le cas échéant, les changements préconisés.

Ces engagements sont multiples :

- Gestion adaptée des boisements de production : respect des périodes sensibles pour la faune et la flore, maintien des sous-strates des plantations, espacement des plantations par rapport aux berges, coupes traditionnelles de bois de chauffage avec maintien d'arbres morts sur pied ou au sol
- Conservation d'îlots de sénescence en libre évolution ou création d'éclaircies dans les boisements denses
- Restauration d'habitats connexes ou associés : création ou entretien d'arbres têtards, de mares forestières, rajeunissement de landes, gestion raisonnée des ripisylves...

Gageons que la réussite de ce triple partenariat, sous l'égide de la DREAL Poitou-Charentes, se perpétue dans le temps pour que la sensibilisation des propriétaires forestiers et donc la préservation des boisements se pérennisent !



Réunion d'échange sur la gestion forestière à Bassac © LPO

Actualités des partenaires

Un sentier nautique sur la Touvre...

Véritable écrin de verdure au cœur de l'agglomération angoumoisine, la Touvre s'offre à la découverte tout au long d'une randonnée nautique réalisée par le Syndicat de la Touvre. Six bouées, implantées dans le cours d'eau, offrent aux canoëistes munis de lecteurs MP3 étanches, proposés par les clubs de canoë, une vision différente et commentée des richesses de la seconde résurgence de France.

Espaces naturels sensibles

A l'initiative des Conseils Départementaux, cette politique vise à protéger, gérer et ouvrir au public des espaces naturels. Au sein du site Natura 2000, 2 secteurs ont été inscrits au titre des ENS : le bois des Fosses et le marais de Gensac (Bourg-Charente et Gensac-la-Pallue). Les phases d'inventaires sont en cours, de même que les premières acquisitions, les prérequis à la définition puis à la mise en œuvre des opérations de restauration.

Quelques exemples de propriétaires qui s'engagent à pérenniser leur patrimoine naturel...

Les mares et roselières de Sers aux petits soins

Les roselières (peuplements de roseaux) présentent un intérêt particulier car elles constituent des habitats spécifiques à plusieurs espèces d'insectes et d'oiseaux notamment. Elles jouent également un rôle important dans l'épuration et le stockage de l'eau. Comme bon nombre de roselières en France, celles de la vallée des Fontenelles sont soumises à l'abandon et donc à l'expansion des boisements humides. Cela provoque une homogénéisation des milieux et un appauvrissement de la biodiversité locale. La commune de Sers (propriétaire de la vallée), conseillée par la LPO, a donc fait le choix de limiter cette dynamique sur les 7 500 m² de roselières tout en maintenant la forêt riveraine. En 2013, saules, aulnes et arbustes ont donc été sélectionnés puis abattus dans la roselière. L'objectif était de remettre en lumière le roseau, espèce pionnière qui a besoin de soleil pour s'exprimer.

En vue de garantir une mosaïque d'habitats - synonyme d'optimum de biodiversité - dans la vallée, les travaux visaient également la restauration d'une mare : la végétation aquatique a été rajeunie (par coupe et dégagement) afin de rendre accessible à nouveau la zone d'eau libre aux nombreux amphibiens et libellules qui s'y reproduisent. Les végétaux coupés ont été disposés le long des berges pour permettre aux différentes larves en développement de regagner le milieu aquatique.



Les frais engagés pour ces travaux ont été financés en totalité par l'Etat et l'Union Européenne, via un Contrat Natura 2000.

Remise en lumière des roseaux par débroussaillage © LPO

Du foncier préservé

Le CREN (Conservatoire régional des espaces naturels) intervient sur des sites identifiés, par l'acquisition, la maîtrise d'usage, l'aménagement et la gestion des milieux dans un esprit de concertation. Dans le site Natura 2000, il est gestionnaire partiel de 2 secteurs : les chaumes de Soubérac (Bourg-Charente) et les prairies de Champ Buzin (Jarnac). Des travaux de restauration de pelouses calcaires, d'aménagements visant à canaliser la fréquentation, de pose de signalétique, de fauches tardives y ont notamment été conduits dans le cadre d'un Contrat Natura 2000 ou de Mesures agro-environnementales, avec les éleveurs locaux.

Rétablissement de la continuité piscicole et sédimentaire des cours d'eau

Le Département et les syndicats de rivières poursuivent leurs programmes d'actions de restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau. Les travaux concernent par exemple cette année les ouvrages de Jarnac avec, en projet sur le bras principal, une passe mixte canoës-poissons ainsi qu'un arasement de seuil sur le bras secondaire de la Mérienne.

Le Département au chevet du Vison d'Europe...

Le principal enjeu du site Natura 2000 est la conservation du Vison d'Europe. Depuis le XIX^{ème} siècle, ce mammifère semi-aquatique n'a cessé de régresser pour n'être présent qu'en populations fragmentées en Nouvelle Aquitaine et dans le nord de l'Espagne comme c'est le cas dans le val de Charente, où subsistent des habitats qui lui sont nécessaires pour vivre (milieux inondables de fond de vallée, boisements le long des cours d'eau...). La dégradation des habitats humides et les collisions routières sont les principales causes de sa régression. En effet, au sein de son domaine vital, le Vison est particulièrement mobile, changeant de gîte pratiquement chaque jour, parcourant des distances relativement importantes pour passer d'une zone humide à une autre. N'étant pas très bon nageur, il chemine essentiellement à l'interface eau-terre sur les berges des rivières, ruisseaux, etc. qui sont des éléments structurants essentiels pour ses déplacements. Or des ouvrages routiers de franchissement des cours d'eau interceptent de façon régulière ces corridors de déplacement. S'ils ne permettent pas au Vison de poursuivre ses déplacements sur la berge, ils vont constituer un point de fragmentation notable qui va l'amener soit à limiter son domaine vital, soit à franchir l'obstacle, en grimant sur la chaussée. Dans ce cas, il est alors confronté à un risque de collision avec les véhicules en circulation.

Tout repose donc sur l'existence d'un cheminement « pied sec » dans l'ouvrage d'art qui bénéficie au Vison mais également à toutes les espèces amenées à traverser des axes routiers, comme la Loutre. Engagé dans la protection de cette espèce emblématique, le Département de la Charente a signé un Contrat Natura 2000 qui a permis de rendre transparents cinq ouvrages (1 sur la Touvre, 2 sur la Boème et 2 sur la Charente) en ciblant plusieurs types d'aménagements selon leurs configurations : pose de passerelles, sous les ouvrages et la pose de barrières de chaque côté des ouvrages. Les passerelles permettent aux espèces de cheminer au sec à l'intérieur de l'ouvrage, tandis que les barrières les empêchent de traverser la route et les incitent à emprunter la passerelle. Maintenant terminés, les Visons peuvent circuler un petit peu plus facilement le long de la vallée !

Du côté de Fléac...

Voici une commune qui s'organise pour mettre en avant le cadre naturel dont elle bénéficie. D'abord par l'engagement de 6,4 hectares de milieux naturels dont elle est propriétaire dans une Charte Natura 2000 puis par la création de deux mares, la restauration d'un verger et la plantation d'une haie dans le cadre d'un appel à projet de la région sur la Trame Verte et Bleue.

Ces actions ont été valorisées auprès des scolaires et de leurs parents, afin de sensibiliser à l'importance de prendre soin de la biodiversité qui nous entoure. Bravo Fléac !

Création de mare à Fléac © LPO



La Chalarose : un champignon ravageur du frêne, à surveiller !

Observée pour la première fois en Haute-Saône en 2008, la Chalarose du frêne est depuis mars 2015 présente en divers points du département de la Charente. C'est le vent qui est à l'origine de la progression rapide de ce champignon qui concerne exclusivement le frêne par dissémination des spores. Ce champignon est dit « primaire », c'est-à-dire qu'il affecte indistinctement des arbres vigoureux ou affaiblis. Il colonise les feuilles, puis pénètre dans les jeunes rameaux, qui présentent alors des nécroses caractéristiques et provoque des dessèchements bien visibles dans les houppiers.

Ce ravageur peut entraîner des phénomènes de mortalité, tout particulièrement lorsque les sujets sont jeunes : semis naturels, jeunes plants, rejets issus de souches ou de l'entretien des frênes têtards. Sur des arbres adultes, la Chalarose va provoquer des mortalités de branches, des descentes de cimes, l'apparition de gourmands (jeunes rameaux que l'arbre va tenter de déployer pour compenser les mortalités de branches) et éventuellement l'apparition de nécroses au collet (au pied) de l'arbre. Les dépérissements observés peuvent être spectaculaires, mais ne conduisent pas forcément les arbres infectés à la mort. Par contre, d'autres ravageurs (insectes ou champignons) peuvent accentuer les effets de la Chalarose et faire mourir les arbres trop affaiblis.

Dans notre région, l'enjeu économique associé à l'exploitation du bois de frêne est limité. Les enjeux environnementaux (habitats naturels, épuration de l'eau...) et paysagers sont en revanche beaucoup plus importants. C'est de ce point de vue que les spécialistes sont inquiets d'autant plus qu'il n'existe pas de moyens de lutte contre ce ravageur. Le Département de la Santé des Forêts et son réseau de Correspondants-Observateurs locaux, diffusent néanmoins quelques consignes aux communes et propriétaires ou gestionnaires forestiers :

- éviter les plantations artificielles de frênes, tout particulièrement si les plants devaient venir de zones où la Chalarose est déjà présente. C'est très probablement dans ce contexte que la maladie est arrivée en Charente, à plus de 200 km du frontal de progression observé jusqu'à présent.

- ne pas réaliser d'abattage massif de frênes dans le but de contrôler la maladie : la variabilité génétique de cette essence est très importante et l'espoir réside dans l'identification d'arbres ou de bouquets d'arbres qui pourraient présenter des signes de résistance à la maladie. Dans l'Est de l'Europe, les forestiers observent en effet des arbres qui ne présentent aucun symptôme de dépérissement, alors qu'ils sont en pleine zone de contamination. De plus, réaliser des coupes massives de frênaies serait traumatisant pour le milieu et les espèces qui y vivent, et serait inefficace contre la maladie puisque cela favoriserait les rejets de souches très sensibles à ce champignon. Les îlots de vieillissement, promus dans le cadre de Contrats Natura 2000, sont une excellente opportunité pour mettre en œuvre cette préconisation.

Les Correspondants-observateurs du Département de la Santé des Forêts

(article rédigé par Y. LACOUTURE en 2015)



Nécrose sur jeune tige © Y. Lacouture

Vous souhaitez vous engager dans la démarche Natura 2000 ?
Avoir plus d'informations sur les Chartes, Contrats ou MAEC
à votre disposition ? Vous avez des questions ou besoin de
conseils ?

CONTACTER

Guillaume PLANCHE - LPO
06.71.13.48.71
guillaume.planche@lpo.fr



Découvrez toutes les fiches espèces, le Document d'objectif, les actualités du site Natura 2000 de la Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac, sur le portail internet dédié à ce site :
<http://charenteangoulemecognac.n2000.fr>



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Directeur de publication : YVES VERILHAC

Coordination - conception : Guillaume Planche et Anatole Marechal / LPO 2016

Réalisation, maquette : A. Barreau / F. Ratelet - Service Editions LPO © 2016 - ED1609007FR

Imprimé sur Cyclus print par Imprimerie Lagarde - 17 Saujon - Imprim'Vert

Cette lettre d'information est éditée par la LPO dans le cadre de sa mission déléguée de l'État comme structure animatrice du DocOb du site Natura 2000 « Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac », sous l'autorité du Préfet de Charente.